



Baie-D'Urfé

AVIS PUBLIC

Publication du règlement numéro 1121-1

(article 345 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19 et règlement numéro 1062)

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1121-1 modifiant le règlement numéro 1121 de tarification pour l'année 2026.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1121 afin de préciser et d'ajouter les modes de paiement acceptés par la Ville, soit l'argent comptant, le chèque, la carte de débit et la carte de crédit, relativement aux dispositions prévues aux articles 6 et 7 dudit règlement.

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville. L'adresse et les heures d'ouverture sont indiquées sur le site Internet de la Ville. Des copies peuvent être remises à la suite du paiement des frais exigibles. Le texte intégral du projet de règlement est également accessible sur le site Internet de la Ville.

Le règlement numéro 1121-1 entre en vigueur au moment de l'accomplissement des formalités de publication prévues au règlement numéro 1062.

**Donné à Baie-D'Urfé,
ce 15^e jour d'avril 2026**

PUBLIC NOTICE

Publication of by-law number 1121-1

(section 345 of the *Cities and Towns Act*, RLRQ c. C-19 and by-law number 1062)

At the regular meeting held on April 14, 2026, the municipal council adopted by-law number 1121-1 amending by-law number 1121 concerning tariffs for the year 2026.

The purpose of this By-law is to amend By-law Number 1121 in order to clarify and add the methods of payment accepted by the Town, namely cash, cheque, debit card and credit card, with respect to the provisions set out in Sections 6 and 7 of said By-law.

The by-law is available for consultation at the Town Hall. The address and business hours are posted on the Town's website. Copies may be provided upon payment of the applicable fees. The full text of the draft by-law is also available on the Town's website.

By-law number 1121-1 comes into force when the publication formalities provided in by-law number 1062 are completed.

**Given at Baie-D'Urfé,
this 15th day of April 2026.**

**Marie-Hélène Brunet
Greffière / Town Clerk**



Baie-D'Urfé

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je certifie que l'avis public de la publication du règlement numéro 1121-1 a été :

- [1.] affiché le 15 avril 2026 au babillard de l'hôtel de ville;
- [2.] publié sur le site Internet de la Ville le 15 avril 2026.

Baie-D'Urfé, le 15 avril 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Brunet', with a long horizontal flourish extending to the right.

Marie-Hélène Brunet, notaire
Greffière
Ville de Baie-D'Urfé